

Paris, le 23 janvier 2013

63 rue de Wattignies

75012 PARIS

Tél : 01 43 44 10 94

Fax : 01 49 28 07 59

LETTRE D'INFORMATIONS PRATIQUES N° 18**Augmentations de la taxation des dividendes****La loi de finances pour 2013 alourdit, de nouveau, l'imposition des dividendes :**

☼ A compter du 01/01/2013, les dividendes sont imposés au barème progressif de l'impôt sur le revenu. L'option pour le prélèvement libératoire forfaitaire de 21% est supprimée. Mais un prélèvement de 21% est obligatoirement retenu sur les dividendes versés à compter du 01/01/2013 à titre d'acompte d'impôt sur le revenu de 2013. Ces 21% s'ajoutent aux 15,5% de « prélèvements sociaux ». Les dividendes distribuables ne représentent plus que 63,5% des montants votés par l'assemblée générale. Néanmoins, les contribuables dont le revenu fiscal de référence est inférieur à 50000 euros (célibataire) ou 75000 euros (couple) peuvent demander à être dispensés du précompte de 21%.

☼ L'abattement fixe de 1525 euros (célibataire) ou 3050 euros (couple) est supprimé à compter du **01/01/2012**.

☼ La quote-part de CSG déductible est réduite.

La loi de financement de la sécurité sociale pour 2013 alourdit, également, l'imposition des dividendes :

☼ A compter du 01/01/2013, les dividendes perçus par les gérants majoritaires de SARL ou d'EURL sont soumis aux cotisations sociales des Travailleurs Non Salariés, pour la fraction dépassant 10% du montant du capital social.

Pour rappel, le montant des « prélèvements sociaux » sur les dividendes est passé de 12,3% au 01/01/2011, à 13,5% au 01/10/2011 et 15,5% au 01/07/2012.

Compte-tenu de ces éléments, nous avons effectués des simulations.

FIDUGE

Simulation 1 :

Pour un gérant majoritaire de SARL, percevant chaque année, une rémunération de gérance de 48000 euros et des dividendes bruts de 20000 euros, le taux des prélèvements passe de 38,5% pour 2011, à 40,3% pour 2012 et 43,8% pour 2013.

En cas de transformation de la SARL en SAS (Société par Actions Simplifiée), le gérant majoritaire devient président, et cadre salarié. Dès lors, les dividendes ne sont plus assujettis aux cotisations TNS, mais la rémunération nette doit subir les cotisations salariales. Les cotisations sur les salaires étant nettement supérieures aux cotisations TNS, la transformation en SAS aboutit à un surcoût supérieur à 8000 euros.

Eléments	2011	2012	2013	SAS	Ecart
Rémunération nette	48 000 €	48 000 €	48 000 €	48 000 €	- €
Déduction 10%	- 4 800 €	- 4 800 €	- 4 800 €	- 4 800 €	- €
Dividendes	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	- €
Abattement 40%	- 8 000 €	- 8 000 €	- 8 000 €	- 8 000 €	- €
Abattement	- 1 525 €				- €
CSG déductible	- 1 160 €	- 1 020 €	- 1 020 €	- 1 020 €	- €
Revenu imposable	52 515 €	54 180 €	54 180 €	54 180 €	- €
Impôt sur le revenu	10 188 €	10 688 €	10 688 €	10 688 €	- €
Prélèvements sociaux sur dividendes	2 460 €	2 700 €	3 100 €	3 100 €	- €
Cotisations sociales	18 423 €	19 888 €	24 932 €	33 602 €	8 670 €
Net après impôts, taxes et cotisations	55 352 €	54 612 €	54 212 €	54 212 €	- €
Coût pour la société	89 952 €	91 417 €	96 461 €	105 131 €	8 670 €
Taux de prélèvements	38,5%	40,3%	43,8%	48,4%	4,6%

Simulation 2 :

Pour un gérant majoritaire de SARL, retraité, ne percevant aucune rémunération de gérance, mais des dividendes bruts de 20000 euros, le taux des prélèvements passe de 32,6% pour 2011, à 34,6% pour 2012 et 53,1% pour 2013.

En cas de transformation de la SARL en SAS (Société par Actions Simplifiée), le gérant majoritaire devient président non-salarié. Dès lors, les dividendes ne sont plus assujettis aux cotisations TNS. La transformation en SAS aboutit à un gain annuel supérieur à 8000 euros.

FIDUGECC

Eléments	2011	2012	2013	SAS	Ecart
Retraites	24 000 €	24 000 €	24 000 €	24 000 €	- €
Déduction 10%	- 2 400 €	- 2 400 €	- 2 400 €	- 2 400 €	- €
Dividendes	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	- €
Abattement 40%	- 8 000 €	- 8 000 €	- 8 000 €	- 8 000 €	- €
Abattement	- 1 525 €				- €
CSG déductible	- 1 160 €	- 1 020 €	- 1 020 €	- 1 020 €	- €
Revenu imposable	30 915 €	32 580 €	32 580 €	32 580 €	- €
Impôt sur le revenu	3 708 €	4 208 €	4 208 €	4 208 €	- €
Prélèvements sociaux sur dividendes	2 460 €	2 700 €	3 100 €	3 100 €	- €
Cotisations sociales			8 393 €		- 8 393 €
Dividendes nets après impôts, taxes et cotisations	15 855 €	15 387 €	14 987 €	14 987 €	- €
Coût pour la société	23 529 €	23 529 €	31 922 €	23 529 €	- 8 393 €
Taux de prélèvements	32,6%	34,6%	53,1%	36,3%	-16,7%

La transformation d'une SARL en SAS ou d'une EURL en SASU a un coût non négligeable, la première année :

- ❖ formalités juridiques (assemblée générale extraordinaire, rédaction des statuts...), honoraires estimés à 1000 euros H.T. Les débours (enregistrement, greffe du tribunal de commerce et annonce légale) sont estimés à 700 euros.
- ❖ Nomination d'un commissaire à la transformation : 2000 euros H.T.

Nous restons à votre entière disposition pour tout complément d'information.



Eric Lorthiois
Expert-comptable
Commissaire aux comptes